

REÇU EN PREFECTURE le 18/09/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-490075645-20200915-BU_CA_15_09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bureau du 15 septembre 2020

Délibération nº 2020-45

Étaient présents :

Administrateurs présents : Bernard Saleix – Jacques Foulquier - Anne-Lyse Messager – Bernard Hillaire Marie-Christine Peyric

Absents excusés:

Max Roustan avec pouvoir à Bernard Saleix Alain Pialat

Assistait à la séance avec voix consultative :

Philippe Curtil – Directeur Général Alexia Debornes et Cyril Laurent

Secrétariat assuré par : Brigitte Abitabile

DELIBERATION DE PROGRAMME Opération « Les Terrasses de Rochebelle » à Alès Construction de 24 logements collectifs

Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport n° 2020-45 annexé et après en avoir délibéré :

- Approuve l'opération « Les Terrasses de Rochebelle » de 24 logements collectifs à Alès.
- Autorise le Directeur Général :
- . à signer le contrat de réservation, puis le contrat VEFA qui suivra ainsi que tout acte, marché, étude permettant la réalisation de l'opération,
- . à solliciter les emprunts, subventions et garanties auprès des différents organismes (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Action Logement, CDC...).

LE DIRECTEUR GENER

Philippe CURTIL

REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2020

Application agreee E-legalite.com 99_DE-030-490075645-20200915-BU_CR_15_09



REÇU EN PREFECTURE le 18/09/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-490075645-20200915-BU_CA_15_09

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 15 septembre 2020 Rapport n° 2020-45

Maîtrise d'ouvrage

Opération « Les Terrasses de Rochebelle » à Alès Construction de 24 logements collectifs DELIBERATION DE PROGRAMME

Pièce(s) Annexe(s): - plans de situation, extrait cadastral, plan de masse et perspective

Il est proposé à Logis Cévenols l'acquisition en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) d'une résidence de 24 logements collectifs, située impasse des Camélias, à Alès.

L'opération a pour assiette un terrain de 3 801m² cadastré BK459.

Le projet, proposé par la SCCV L'Ecrin des Roches comprend 24 logements collectifs en R+2 répartis en 6 T2 d'environ 51 m², 9 T3 d'environ 69 m² et 9 T4 d'environ 78 m².

Le total représente 1 638,30 m² habitables.

Chaque logement bénéficiera d'une terrasse privative, d'un jardin pour ceux en rez-dechaussée ainsi que d'une place de stationnement.

Le chauffage ainsi que la production d'eau chaude seront réalisés par des chaudières gaz individuelles.

Les logements seront conformes à la règlementation thermique RT 2012.

La répartition par financement est :

	PLUS	PLAI	ENSEMBLE	SHA/LOGT
T2	3	3	6	51 m²
Т3	6	3	9	69 m²
T4	7	2	9	78 m²
ENSEMBLE	16	8	24	

Les loyers plafonds, par logement et par financement, sont :

	Loyers plafonds		
	PLUS	PLAI	
T2	330 €	297 €	
Т3	428 €	389 €	
T4	482 €	437 €	

Les loyers des jardins sont estimés en moyenne à 20,31€ et les stationnements à 15€.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2020

Application agréée E-legalite.com

Le cout d'acquisition du programme est de :

1 650 € HT x 1 638,30 m² SHA = 2 703 195 € HT soit 2 930 802 € TTC (TVA mixte).

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (TVA mixte):

Dépense :

Acquisition en VEFA:

2 930 802 €

Autres frais (dont notaire):

54 064 €

TOTAL:

2 984 866 €

Recettes:

Subvention Etat:

55 800 €

Subvention Conseil Départemental:

48 000 €

Subvention Conseil Régional:

25 500 €

Emprunts CDC:

2 238 593 €

Emprunts ACTION LOGEMENT:

20 000 €

Fonds Propres (20%)

596 973 €

TOTAL:

2 984 866 €

Le montant global prévisionnel de l'opération de 2 984 866 € TTC (TVA mixte), est compatible avec l'équilibre financier.

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration:

- D'approuver l'opération « Les Terrasses de Rochebelle » de 24 logements collectifs à Alès.
- D'autoriser le Directeur Général :
- à signer le contrat de réservation, puis le contrat de VEFA qui suivra ainsi que tout acte, marché, étude permettant la réalisation de l'opération,
- à solliciter les emprunts, subventions et garanties auprès des différents organismes (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Action Logement, CDC...).

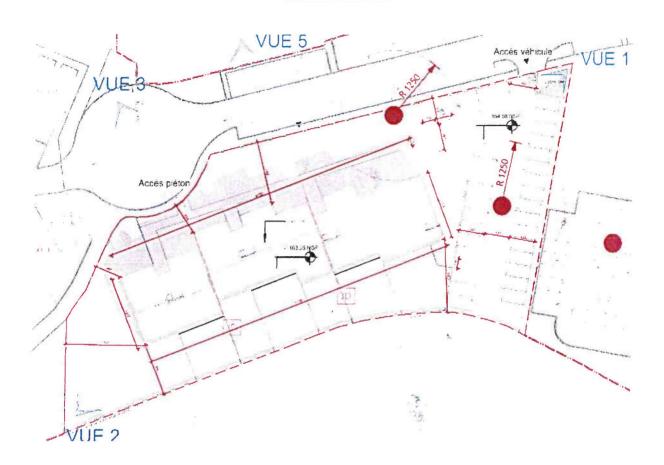


REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2020

Application agreee E-legalite.com 99_DE-030-490075645-20200915-BU_CR_15_09

Plan de masse



Perspective

